

**Direction Commande publique**

**OBJET : CESSION D'UN VEHICULE RENAULT B80 IMMATRICULE 205 PD 07  
AU GARAGE JEAN LAIN AUTOMOBILE**

**VU** les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n°DP-2021-391 du 8 décembre 2021 relative à l'attribution du marché « Achat de véhicules électriques et hybrides neufs »,

Considérant que la Ville d'Annonay est engagée dans une démarche de développement durable et souhaite renouveler une partie de son parc de véhicule par des véhicules électriques, moins polluants,

Considérant que pour percevoir une prime de l'état de 7 000,00 € sur l'acquisition de véhicules électriques, la Ville d'Annonay a décidé de céder un véhicule diesel ancien et pollueur,

Considérant que dans le cadre du marché cité ci-dessus, le garage JEAN LAIN AUTOMOBILES ANNONAY, candidat retenu pour le lot n° 3 a fait une proposition de reprise de ce véhicule,

**DECIDE**

**Article 1**

La cession du véhicule suivant au garage JEAN LAIN AUTOMOBILE situé rue des Alpes 07100 Annonay :

- un véhicule de marque Renault, modèle B80, immatriculé 205 PD 07 du 05 juin 1997.

**Article 2**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée au garage JEAN LAIN AUTOMOBILE.

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le

..... et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 28 juillet 2022

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :